

---

## ANNEXE E

### Systeme de régulation du marché

---

## **PROJET DE REMPLACEMENT DU LOGICIEL DU SYSTÈME DE RÉGULATION DU MARCHÉ**

Le logiciel actuel du système de régulation du marché (SRM) a plus de 25 ans. Il repose sur un algorithme non linéaire et a été conçu à l'origine pour optimiser uniquement les coûts de production. Le logiciel offre une capacité limitée, ce qui diminue l'efficacité de l'acheminement des ressources. Plus précisément, le logiciel actuel ne possède aucune fonction permettant les actions suivantes :

1. effectuer une optimisation conjointe complète de l'énergie et des services accessoires;
2. mesurer l'engagement des unités de production;
3. examiner les coûts liés à la mise en service, les coûts minimaux d'exploitation ou le temps minimal d'exploitation;
4. évaluer la capacité de l'exploitation sur de multiples périodes, soit sept jours à 28 par jour.

En outre, le logiciel actuel ne permet pas de réaliser des évaluations et des planifications opérationnelles à long terme. Bref, le logiciel actuel n'est pas à la hauteur pour satisfaire efficacement aux besoins actuels et ne peut absolument pas suivre l'expansion continue du marché de l'électricité au Nouveau-Brunswick.

Un nouveau système de régulation du marché permettra ce qui suit :

1. la pleine capacité d'engagement des unités de production, augmentant l'efficacité et la fiabilité du marché;
2. la mise en place d'un algorithme d'optimisation grandement amélioré entraînant une amélioration des directives d'acheminement, ce qui, par la suite, entraînera une diminution directe des coûts de réacheminement;

3. l'utilisation de la technologie requise pour soutenir le marché et contribuer à son expansion;
4. une utilisation plus efficace des installations de transport et de production.

Dans l'ensemble, le nouveau système entraînera une transparence des prix accrue pour les participants du marché ainsi qu'une attribution plus précise des coûts et des revenus. On avance de façon prudente que le nouveau système permettra une réduction annuelle des attributions de coûts mensuels résiduels allant jusqu'à trois millions de dollars; soit une amélioration de 15 % à 20 %.

Dans cette optique, le Conseil d'administration de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (ERNB) a autorisé une dépense en immobilisations de deux millions de dollars pour l'achat d'un nouveau logiciel pour le système de régulation du marché. Lorsque les spécifications techniques auront été établies, l'acquisition du nouveau logiciel du système de régulation du marché se fera dans le cadre d'un processus de demande de propositions. Comme il a été expliqué dans le Résumé, il est prévu que le remboursement des charges d'amortissement associées à la dépense en immobilisations commencera au cours de l'exercice financier 2012-2013.